

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingtième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 9 novembre 2015, à 9 heures, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

---

### **MEMBRES PRÉSENTS :**

Mmes	Anila Fejzo	Représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
	Marie-Andrée Gauthier	Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
MM.	Rémi Fraser	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
MM.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire du Service aux collectivités (président)
Mmes	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités
	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences

### **MEMBRES ABSENTS :**

Mmes	Line Chamberland*	Représentante de la Faculté des sciences humaines
	Valérie Coulombe	Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
MM.	Jérôme Di Giovanni*	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Hervé Dignard*	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Mmes	Lise Gervais*	Représentante de Relais-femmes
	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
	Ève Lamoureux*	Représentante de la Faculté des arts

### **SECRÉTAIRE :**

Mme Marie-Noëlle Routhier-Beaulé Secrétariat des instances

---

\* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marcel Simoneau préside la séance et madame Marie-Noëlle Routhier-Beaulé agit à titre de secrétaire.

---

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité des services aux collectivités. Il indique que mesdames Line Chamberland, Valérie Coulombe, Lise Gervais et Ève Lamoureux ainsi que messieurs Jérôme Di Giovanni et Hervé Dignard prient le comité de bien vouloir excuser leur absence. Il mentionne ensuite que cette réunion sera très chargée, car de nombreux projets ont été déposés.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que le point 3.1 Présentation de madame Catherine Mounier, vice-rectrice à la Recherche et à la création, sera retiré en raison d'un imprévu empêchant madame Mounier d'être présente. Celle-ci sera invitée au Comité des services aux collectivités du 25 janvier 2016.

Il propose également d'ajouter un point 3.3 Rapport du sous-comité de la recherche. Ce sous-comité fait habituellement l'objet d'un point à l'ordre du jour. Bien qu'il ne se soit pas rencontré avant la tenue de l'assemblée, le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite présenter le sous-comité et expliquer sa démarche.

Sur proposition dûment faite par madame Geneviève Pagé, appuyée par madame Nicole Vézina, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

## **2. Adoption du procès-verbal de la 179<sup>e</sup> assemblée du 28 septembre 2015**

Le procès-verbal est soumis aux membres. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités relève une coquille à la page 12.

Sur proposition dûment faite par madame Marie-André Gauthier, appuyée par monsieur Jean-François Piché, le procès-verbal de la cent soixante-dix-neuvième assemblée ordinaire tenue le 28 septembre 2015 est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

## **3. Information**

### **3.1 Information des membres**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités informe les membres de quelques changements à survenir au sein de l'équipe du Service aux collectivités. Le poste de secrétaire de direction était pourvu de façon temporaire. Un affichage de poste a donc eu lieu et le Service aux collectivités accueillera madame Maryse Dubé dès la semaine prochaine à titre de nouvelle secrétaire de direction. D'autre part, la personne responsable des budgets partira prochainement à la retraite et elle sera remplacée en partage de temps par une technicienne en administration du Service des partenariats et du soutien à l'innovation. Cette personne pourra

toutefois appuyer l'équipe cinq jours par semaine. Il accueille chaleureusement ces nouvelles employées. De plus, comme mentionné lors de la dernière réunion, madame Martine Blanc, agente de développement au domaine syndical, a aussi signifié son intention de prendre sa retraite. Une réponse de la Direction sur l'autorisation d'afficher ce poste devrait être reçue bientôt.

Il annonce également qu'une personne a été choisie afin de représenter la Faculté des sciences humaines au Comité des services aux collectivités. Il s'agit de monsieur Joseph-Yvon Thériault, vice-doyen à la recherche. Celui-ci pourra siéger à titre de membre du Comité des services aux collectivités lorsqu'il aura été désigné par le Conseil académique de la Faculté des sciences humaines ainsi que par la Commission des études.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités informe les membres de la réception, par la Direction de l'Université, des dernières règles budgétaires du Gouvernement du Québec, requises pour le budget révisé de cet automne. Il mentionne que le Service aux collectivités, comme tous les autres services de l'UQAM, devrait recevoir plus d'information sur le budget révisé dans les prochaines semaines.

### **3.2 Tableau des suivis (Annexe CSAC-180-3.2)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le tableau des suivis, tel que déposé en annexe. Une membre signale une erreur au second point, concernant la date à laquelle la composition du sous-comité de la recherche sera remise à l'ordre du jour. Il est confirmé que ce point sera à l'ordre du jour de la rencontre du mois de mars 2016.

### **3.3. Rapport du sous-comité de la recherche**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités explique aux membres qu'il n'a pas produit de rapport du sous-comité de la recherche pour le présent concours, car deux membres n'ont pu se présenter à la rencontre, faisant en sorte qu'elle a été annulée. Il a reçu l'ensemble des évaluations le 3 novembre dernier. Les évaluatrices, évaluateurs présenteront donc leurs propres commentaires et notations au cours de la réunion.

## **4. Projets de dégrèvements de formation et d'accompagnement**

### **4.1 Accompagnement de la pratique de la stratégie en communautaire : Une démarche réflexive axée sur les pratiques de travail (Annexe CSAC-180-4.1)**

Monsieur Éric Giroux quitte la salle.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les évaluatrices à énoncer leur appréciation du projet. Une évaluatrice présente brièvement le projet portant sur le développement d'une approche réflexive-interactive quant à la pratique de la stratégie dans l'organisme. Elle considère la problématique intéressante et l'encadrement adéquat. Elle souligne l'intérêt d'une telle démarche pour de nombreux groupes communautaires ne possédant pas les outils nécessaires à la mise en place d'une telle pratique. Elle remarque cependant que les étudiantes, étudiants ne jouent pas un grand rôle dans le projet.

La seconde évaluatrice indique qu'elle a constaté deux problèmes dans ce projet. Tout d'abord, elle remet en question sa pertinence. Elle se demande quels sont les savoirs spécifiques développés dans cette formation qui ne seraient pas couverts par un cours offert à l'Université ou encore par des ateliers donnés par des organismes spécialisés. Deuxièmement, elle

remarque que deux professeures ont demandé un dégrèvement de 45 heures chacune, mais que seules 36 heures sont prévues dans les heures de contact avec l'organisme. Elle reconnaît que puisqu'il s'agit d'une équipe, les tâches ne doivent pas nécessairement être deux fois plus lourdes, mais considère qu'il s'agit de peu de temps pour deux professeures. Une membre indique qu'un maximum de 15 % des heures de dégrèvement demandées peut être assigné à des activités autres que le contact avec les participants à la formation (heures contact).

Concernant le premier questionnaire soulevé, une membre souligne que les groupes communautaires n'ont pas nécessairement accès aux cours universitaires. Elle signale que ce cours serait intéressant pour les groupes s'il était adapté à leurs conditions particulières. Des membres soutiennent que l'organisme semble désirer une aide dans l'application de sa planification stratégique. L'un d'eux y voit un problème en matière de méthode, ne nécessitant pas une théorisation aussi poussée que celle qui est offerte, alors qu'un autre y voit les difficultés pour un groupe à répondre aux attentes des bailleurs de fonds concernant la planification stratégique. Une membre soutient que l'idée d'aider ce groupe à surmonter ses difficultés pourrait être bénéfique pour d'autres groupes faisant face à des écueils semblables, à travers la production de nouveaux savoirs.

Quant au second questionnaire, les membres s'entendent pour considérer la répartition des heures comme inadéquate. Ils conviennent de la pertinence du projet, malgré les questionnements soulevés, mais ne souhaitent pas lui donner leur approbation dans sa forme actuelle.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 76 %.

Le Comité des services aux collectivités invite les professeures à soumettre leur projet à nouveau, en précisant davantage la justification du projet ainsi que le partage des heures de dégrèvement.

Monsieur Éric Giroux réintègre la salle.

#### **4.2. Kaianishkat – Vers l'autodétermination des femmes autochtones en matière de recherche : transfert de méthodologies et de techniques en vue de la constitution d'un réseau de chercheuses communautaires (Annexe CSAC-180-4.2)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités demande à l'une des évaluateuses de présenter le projet. Madame Lise Gervais, qui agissait à titre de seconde évaluateuse, est absente. Les membres se baseront donc sur l'appréciation d'une seule évaluateuse. Celle-ci présente brièvement le projet qui traite de la constitution d'un réseau de chercheuses communautaires autochtones. Elle mentionne la qualité pédagogique du projet, en ce sens que la problématique est bien posée et précise quant aux besoins en formation. Le partenariat semble bien conçu et l'expertise du professeur est avérée. Les retombées pour le groupe et pour l'UQAM semblent significatives, considérant le développement d'une concentration en études autochtones. Elle signale toutefois le manque de précisions quant au concept de chercheuse communautaire, ce qui lui a causé quelques difficultés dans l'appréciation des méthodes d'évaluation des apprentissages ainsi que l'ampleur du contenu.

Un membre se questionne quant à la transférabilité des savoirs qui seront développés lors de ce projet. Une autre membre soutient que bien que le contenu développé soit propre aux problématiques autochtones, la méthode utilisée demeure transférable. Une membre salue l'initiative de définir le concept de chercheuse communautaire et insiste sur la pertinence du projet.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 84 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1133**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par Femmes autochtones du Québec;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Vézina, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Kaianishkat – Vers l'autodétermination des femmes autochtones en matière de recherche : transfert de méthodologies et de techniques en vue de la constitution d'un réseau de chercheuses communautaires, et lui accorde la note de 84 %;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à monsieur Laurent Jérôme, professeur au Département de sciences des religions, aux fins d'assurer la formation intitulée Kaianishkat – Vers l'autodétermination des femmes autochtones en matière de recherche : transfert de méthodologies et de techniques en vue de la constitution d'un réseau de chercheuses communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5. Projets de dégrèvements de recherche et de création**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités explique que, compte tenu de l'impossibilité de tenir une réunion du sous-comité de la recherche ainsi que du besoin exprimé antérieurement par des membres du Comité des services aux collectivités de prendre

connaissance des écarts possibles des évaluations des projets entre les membres du sous-comité de la recherche, les notations de chaque membre de ce sous-comité sont maintenant présentées en séance. Il indique de plus que madame Nathalie Lafranchise, membre du sous-comité de la recherche, est absente, mais qu'elle lui a transmis ses notations ainsi que des commentaires relatifs aux projets à évaluer.

### **5.1 Intégration et maintien des travailleuses en emploi traditionnellement masculins : initiatives de formation syndicale et aspects à développer en fonction des connaissances actuelles (Annexe CSAC-180-5.1)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur les initiatives et les besoins des acteurs syndicaux concernant la situation des femmes dans les emplois traditionnellement masculins. Il indique que ce projet a été évalué très positivement au programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) et que la professeure demande un dégrèvement afin de poursuivre la recherche. Il souligne que la justification pour la poursuite de la recherche n'était pas très étoffée, mais qu'il s'agit d'un bon projet impliquant notamment des étudiantes, étudiants.

Le second évaluateur abonde dans ce sens quant à la justification de la poursuite du projet. Il considère malgré tout le projet comme étant pertinent et apprécie lui aussi la présence d'étudiantes, étudiants.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités fait part aux membres de la notation de l'évaluatrice absente, indiquant qu'il s'agit d'un bon projet devant être poursuivi.

Le sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 132/150, ce qui équivaut à la notation A.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent l'octroi du dégrèvement de 45 heures.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1134**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-5.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Céline Chatigny du Département d'éducation et formation spécialisées;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Piché, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour fin de recherche intitulé Intégration et maintien des travailleuses en emploi traditionnellement masculins : initiatives de formation syndicale et aspects à développer en fonction des connaissances actuelles, et lui accorde la note A;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Céline Chatigny, professeure au Département d'éducation et formation spécialisées, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2. La détresse psychologique dans les Centres d'appels : le cas des préposé-es de Telus à Rimouski (Annexe CSAC-180-5.2)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur l'approfondissement des connaissances sur les déterminants de la détresse psychologique spécifiques aux centres d'appels. Il fait valoir la qualité du partenariat et la contribution notable des étudiantes, étudiants. Il se questionne toutefois sur le rayonnement possible d'un projet aussi ciblé. Il craint que les résultats ne puissent pas être transposés dans d'autres contextes.

Le second évaluateur souligne la pertinence du projet et considère quant à lui le contexte ciblé comme étant très intéressant. S'agissant d'une seconde phase, ce projet pourrait fournir de nouvelles pistes d'analyse n'ayant pu être relevées dans un contexte plus large. Il souligne également la qualité du partenariat et de la problématique. Il évoque toutefois une réserve quant à l'approche de gestion de la rémunération pour traiter de détresse psychologique. Une membre indique son appréciation du projet et évoque une définition plus large de la gestion de la rémunération, englobant la valorisation et la reconnaissance dans le milieu de travail. Un autre membre ajoute que des études ont démontré le lien entre le mode de rémunération et la santé et sécurité au travail, ce qui achève de rassurer l'évaluateur à ce sujet.

Une membre souhaite porter à l'attention de la professeure un ouvrage rédigé par monsieur Georges Toulouse et ses collaborateurs au sujet des centres d'appel 911, avec le soutien de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail.

Le sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 124/150, ce qui équivaut à la notation A.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent l'octroi du dégrèvement de 45 heures.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1135**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Syndicat québécois des employés de TELUS, section locale 5044-SCFP;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Julie Cloutier du Département d'organisation et ressources humaines;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par monsieur Sylvain Lefèvre, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour fin de recherche intitulé La détresse psychologique dans les centres d'appel : le cas des préposé-es de TELUS à Rimouski, et lui accorde la note A;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Julie Cloutier, professeure au Département d'organisation et ressources humaines, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nicole Vézina indique qu'elle doit quitter la réunion en raison d'un autre engagement. Une membre demande alors si le quorum sera maintenu pour ce qui est des professeures,

professeurs. L'assemblée constate que le départ d'une membre professeure aura comme effet la perte du quorum.

À 10 h 45, le directeur intérimaire du Service aux collectivités propose de prendre quelques minutes de pause afin de faire la lumière sur cette situation. Madame Nicole Vézina s'étant libérée de son engagement, la séance reprend à 11 heures. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités remercie madame Nicole Vézina d'avoir bien voulu modifier son horaire afin de permettre la poursuite des travaux du comité.

### **5.3 Stratégies de mobilisation de la société civile dans le cadre du renouveau syndical au Québec – étape 2 (Annexe CSAC-180-5.3)**

Monsieur Jean-François Piché quitte la salle.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur le renouvellement de la capacité d'influence des syndicats québécois. Il fait part aux membres d'une difficulté quant à la problématique ainsi qu'à la méthodologie choisie, qui comprend plusieurs niveaux d'analyse difficiles à relier entre eux. Il reconnaît toutefois la pertinence du projet pour les groupes, qui ont eux-mêmes participé à la définition des objectifs.

Le second évaluateur mentionne que ce projet a été déposé au PAFARC l'an passé, en plus de faire l'objet d'une demande de dégrèvement. Seul ce dernier lui avait été accordé. Il signale que le professeur a réussi à mener à bien son étude grâce au dégrèvement.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités fait part de la notation de l'évaluatrice absente.

Plusieurs membres s'entendent sur les faiblesses méthodologiques du projet en ce qui concerne les différents niveaux d'analyse et le grand nombre de phases de recherche. Ils conviennent toutefois de la pertinence sociale du projet et de l'engagement du professeur qui tient à poursuivre malgré le manque de financement.

Le sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 125/150, ce qui équivaut à la notation A.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent l'octroi du dégrèvement de 45 heures.

Monsieur Jean-François Piché réintègre la salle.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1136**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-5.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Lorenzo Frangi du Département d'organisation et ressources humaines;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Marie-André Gauthier, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour fin de recherche intitulé Stratégies de la société civile dans le cadre du renouveau syndical au Québec – étape 2 et lui accorde la note A;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à monsieur Lorenzo Frangi, professeur au Département d'organisation et ressources humaines, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Projets de programmes d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les montants pouvant être attribués dans le cadre du programme d'aide financière à la recherche et à la création correspondent à 40 % de l'enveloppe annuelle. Cinq projets pourront donc être financés au cours de la présente séance.

### **6.1 Gentrification et droit au logement dans Rosemont : Un « beau malaise »** (Annexe CSAC-180-6.1)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur le droit au logement dans un contexte de gentrification. Il indique qu'il s'agit d'un bon projet, mais évoque quelques difficultés méthodologiques, notamment en ce qui concerne le choix de limiter l'étude au quartier Rosemont et le manque de définition des concepts utilisés. Il souligne également l'absence d'étudiantes, étudiants dans le comité d'encadrement du projet.

Le second évaluateur considère le projet comme intéressant, mais partage les interrogations de son collègue en matière de méthodologie. Le manque de détails concernant l'objectif de l'étude pour le groupe rend difficile la notation des outils choisis. Il souligne toutefois la qualité du dossier de la professeure et la pertinence du sujet.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique la notation de l'évaluatrice absente.

Les membres s'entendent pour souligner les faiblesses méthodologiques du projet. Ils estiment que celui-ci serait plus porteur s'il était basé sur une plus vaste contextualisation et si certains concepts étaient davantage précisés.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par les membres du sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note finale de 82 %, ce qui lui confère le cinquième rang parmi les six projets soumis.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1137**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-6.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Comité logement Rosemont;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Hélène Bélanger du Département d'études urbaines et touristiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 7 950,70 \$ à la professeure Hélène Bélanger du Département d'études urbaines et touristiques pour le projet de recherche intitulé Gentrification et droit au logement dans Rosemont : Un « beau malaise », pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.2. Perspectives internationales sur les alternatives à l'internement psychiatrique** (Annexe CSAC-180-6.2)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur les mécanismes, juridiques, cliniques ou sociaux pouvant constituer des alternatives à la garde en établissement. Il indique avoir apprécié ce projet, qui va plus loin que celui qui avait été présenté au comité l'an dernier en intégrant la perspective internationale. La problématique est bien présentée et deux étudiantes, étudiants participent au comité d'encadrement. Il signale également le fort potentiel de transfert des connaissances puisqu'il s'agit d'un sujet peu exploré.

Le second évaluateur souligne également la qualité de la problématique développée ainsi que la complémentarité des deux professeurs. L'implication du partenaire est toutefois jugée incomplète dans la présentation du projet.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique la notation de l'évaluatrice absente.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par les membres du sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note finale de 86 %, ce qui lui confère le troisième rang parmi les six projets soumis.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1138**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-6.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Action autonomie;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Emmanuelle Bernheim du Département des sciences juridiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure Emmanuelle Bernheim du Département des sciences

juridiques pour le projet de recherche intitulé Perspectives internationales sur les alternatives à l'internement psychiatrique, pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.3. Les disparitions forcées dans le contexte des migrations (Annexe CSAC-180-6.3)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur la création de liens théoriques entre les disparitions forcées et les migrations. Il qualifie d'emblée le projet comme étant très pertinent, mais s'interroge à savoir s'il répond au mandat du Service aux collectivités. Il indique que si ce projet est admissible en vertu des critères du Service, il est très intéressant. Le caractère très indirect des retombées auprès des collectivités est sa principale source de questionnement. De plus, aucune étudiante, aucun étudiant ne participe au projet.

Le second évaluateur considère la réflexion juridique proposée intéressante. Selon lui, les retombées proviendraient de l'amélioration de l'argumentation de l'organisme dans différents dossiers concrets. Il convient toutefois que le projet ne semble pas cadrer parfaitement avec le mandat du Service aux collectivités.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités fait part aux membres de la notation de l'évaluatrice absente.

Les membres conviennent de la très forte pertinence sociale du projet, mais hésitent à le considérer comme mettant en œuvre l'approche du Service aux collectivités. Le projet, tel que formulé, ne démontre pas la coconstruction ou encore le transfert de connaissances qui pourrait avoir lieu entre le professeur et le groupe. Ils sont d'avis que la proposition s'éloigne trop de la mission du Service aux collectivités pour être acceptée dans sa forme actuelle. Ils invitent le professeur à soumettre son projet à nouveau lors d'un prochain Comité des services aux collectivités.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités reconnaît que les questions d'admissibilité des projets, notamment ceux intégrant une perspective internationale, peuvent poser problème. Il indique qu'il avait pensé discuter de ce sujet lors de l'activité annuelle afin de déterminer des balises plus claires.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par les membres du sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note finale de 80 %, ce qui lui confère le sixième rang parmi les six projets soumis.

### **6.4 La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits humains (Annexe CSAC-180-6.4)**

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur l'inscription obligatoire des organismes sans but lucratif au registre des lobbyistes du Québec. Il mentionne que le projet est très intéressant et qu'il traite d'un enjeu important. Aucune étudiante, aucun étudiant ne participe au projet.

Le second évaluateur se montre du même avis quant à la pertinence ainsi qu'aux retombées possibles du projet, alors que d'autres organismes pourront utiliser les outils juridiques

développés. Il évoque quelques changements à apporter à l'échéancier, mais considère le tout comme un bon projet.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités fait part aux membres de la notation de l'évaluatrice absente.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par les membres du sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note finale de 85 %, ce qui lui confère le quatrième rang parmi les six projets soumis.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1139**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-6.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Ligue des droits et libertés;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques pour le projet de recherche intitulé La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits humains, pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.5 Actualisation des choix stratégiques de l'entreprise d'insertion Le Boulot vers... dans le respect de sa mission et de ses visées de rentabilité sociale et de rendement économique (Annexe CSAC-180-6.5)**

Madame Claire Vanier quitte la salle.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur le développement d'outils en vue d'alimenter les réflexions et faciliter les choix stratégiques de l'organisme. Les deux évaluateurs considèrent le partenariat solide et le projet pertinent et bien rédigé. Il propose de bonnes retombées autant pour le groupe que pour la professeure et l'expertise de cette dernière est évidente.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique la notation de l'évaluatrice absente.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par les membres du sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note finale de 88 %, ce qui lui confère le deuxième rang parmi les six projets soumis.

Madame Claire Vanier réintègre la salle.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1140**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-6.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Le Boulot vers...;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Valérie Michaud du Département d'organisation et ressources humaines;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 7 995,60 \$ à la professeure Valérie Michaud du Département d'organisation et ressources humaines pour le projet de recherche intitulé Actualisation des choix stratégiques de l'entreprise d'insertion Le Boulot vers... dans le respect de sa mission et des visées de rentabilité sociale et de rendement économique, pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.6 Témoigner de son agression sur Internet : expériences et enjeux pour les victimes** (Annexe CSAC-180-6.6)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer ses commentaires et sa notation. Celui-ci présente brièvement le projet portant sur l'expérience des femmes qui témoignent d'une agression à caractère sexuel sur les médias sociaux. Il mentionne que ce projet s'inscrit dans une longue série de projets entre la professeure et l'organisme. Il présente un partenariat exemplaire et une problématique bien définie.

Le second évaluateur abonde dans ce sens et signale qu'il s'agit de la seconde présentation de ce projet devant le Comité des services aux collectivités. Les faiblesses du projet initial ont toutes été corrigées. L'analyse des données avec le groupe, la compétence de la professeure et la méthodologie sont particulièrement appréciées.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique la notation de l'évaluatrice absente.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par les membres du sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note finale de 92 %, ce qui lui confère le premier rang parmi les six projets soumis.

### **RÉSOLUTION 2015-CSAC-1141**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-180-6.6;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) et le collectif Je suis Indestructible;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Christine Thoër du Département de communication sociale et publique;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure Christine Thoër du Département de communication sociale et publique pour le projet de recherche intitulé Témoigner de son agression sur Internet : expériences et enjeux pour les victimes, pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7. Activité annuelle du SAC (pour la rencontre de janvier 2016)**

Madame Claire Vanier présente une proposition, déjà discutée lors de la réunion du Comité des services aux collectivités du mois de septembre, pour l'activité annuelle du Service aux collectivités. Il s'agit de permettre des échanges entre les membres du Comité des services aux collectivités et les agentes de développement du Service sur certaines orientations notamment au regard de l'admissibilité des groupes ou de leurs projets. Elle précise que l'objectif de ces discussions n'est pas de modifier les grilles d'évaluation, mais plutôt de discuter des questionnements que rencontrent les agentes de développement sur ces sujets, afin de mieux les outiller dans leur travail auprès des professeures, professeurs et des groupes partenaires. Elle espère qu'à cette occasion soient dégagés quelques principes quant à l'établissement de balises dans l'acceptation des projets, en lien avec le mandat et la mission du Service aux collectivités.

Un membre suggère qu'à l'occasion de cette activité soit présenté un document regroupant quelques projets ayant été refusés par les agentes de développement afin de bien saisir leurs dilemmes.

#### **8. Lunch**

Les membres sont invités à demeurer après la réunion afin de partager un repas fourni par le Service aux collectivités.

#### **9. Divers**

Aucun point n'est soulevé.

#### **10. Dépôt de documents**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 30 MINUTES.

#### **ONT SIGNÉ :**

\_\_\_\_\_  
LE PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016.  
MNRB/vvp